

Analyse Facteur 21

Auto-évaluation de la politique
communale en matière de
développement durable

septembre 2010

Remerciements :

- à tous les participants du processus Facteur 21 (voir 3.3. Méthode de travail) qui ont donné de leur temps au cours des dix séances ayant permis de recueillir les éléments utiles à cette évaluation du développement durable communal.
- à Sophie Borboën de Bio-éco pour ses conseils, ainsi qu'aux Communes de Cossonay et Féchy qui ont eu l'amabilité de nous faire connaître leur expérience de l'outil Facteur 21.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé à titre épïcène, soit pour désigner des personnes de sexe masculin et féminin, et ne vise qu'à alléger le texte.

Rapport réalisé par Suzanne Oguey,
Déléguée au développement durable, Confignon

Source des illustrations signées MIX & REMIX: Agenda21 - Canton de Genève

Table des matières

1.	Contexte.....	5
2.	Développement durable	5
2.1.	Définition.....	5
2.2.	La Charte pour la durabilité à Confignon : intégrer les enjeux environnemental, social et économique.....	5
2.3.	La gouvernance	7
2.4.	Intérêts d'un Agenda 21 local pour la commune.....	7
3.	L'outil Facteur 21.....	7
3.1.	Analyse selon l'outil Facteur 21.....	8
3.2.	Représentation graphique	8
3.3.	Méthode de travail.....	8
4.	Analyse de la situation à Confignon.....	11
4.1.	Analyse selon les 3 axes.....	11
4.2.	Analyse des dix domaines (situation actuelle).....	12
4.3.	Détails des domaines : points forts / points faibles.....	13
4.3.1.	Groupe 1 : les thèmes « majeurs ».....	13
4.3.2.	Groupe 2 : les thèmes « forts ».....	14
4.3.3.	Groupe 3 : thèmes « médians ».....	16
4.3.4.	Groupe 4 : thèmes « sensibles ».....	19
5.	Situation future	21
5.1.	Projection future.....	21
5.2.	Détails des domaines.....	22
5.2.1.	Variation forte	22
5.2.2.	Variation moyenne.....	23
5.2.3.	Variation légère.....	23
5.2.4.	Variation faible	24
5.3.	Pondération, priorités et pistes d'actions.....	25
6.	Conclusion et suite de la démarche	26
6.1.	Conclusion.....	26
6.2.	Rappel.....	27
6.3.	Suite de la démarche	27
6.4.	Les étapes	28
7.	Liste des annexes	28

Abréviations :

AIC	Association des intérêts de Confignon
AHC	Association des habitants de Cressy
ASM	Agents de sécurité publique (devenus entre-temps : APM : Agents de police municipale)
APEC	Association des parents d'élèves de Confignon
BUPP	Bus Prévention Parcs (à l'attention des jeunes)
CA	Conseil administratif
CASS	Centre d'action sociale et de santé (sis à Bernex)
CADIOM	Chauffage à distance par incinération des ordures ménagères
CDEE	Commission durabilité, énergie et environnement
C.é.	Cité de l'énergie
CM	Conseil municipal
DD	Développement durable
EPI	Etablissements publics pour l'intégration, GE
FEVE	Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance
F21	Facteur 21
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FECF	Fonds énergie des collectivités publiques
FIC	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
FTI	Fondation des terrains industriels
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
OCSTAT	Office cantonal des statistiques
OFEV	Office fédéral de l'environnement
PDCOM	Plan directeur communal
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
RSR	Radio Suisse Romande
TCOB	Tramway Cornavin – Onex – Bernex
TSHM	Travailleurs sociaux hors murs
TM	Tous-ménages
VAE	Vélo à assistance électrique

N.B. :

- *Etablissement Confignon-Cressy* : désigne les deux écoles primaires situées à Confignon avec une direction commune.
- Les mots *commune* et *canton* sont écrits avec une minuscule lorsqu'ils désignent le territoire et avec une majuscule lorsqu'ils font référence à leur dimension institutionnelle.

1. Contexte

Confignon est une commune suburbaine du Canton de Genève, située entre les communes d'Onex et de Bernex. Sa surface est de 277 ha et sa population a enregistré une forte progression ces cinq dernières années liée au développement du nouveau quartier de Cressy. Ainsi, nous sommes passés de 3'469 personnes en 2005 à 4'113 en 2009, soit une augmentation de près de 19% en 4 ans.

Les personnes actives dans les secteurs primaire et secondaire sont proches de 10% chacun alors que le tertiaire compte 80% des actifs.

Malgré le récent développement du quartier de Cressy en immeubles, les maisons individuelles constituent 71% des bâtiments situés sur le territoire communal.

Le Plan directeur communal finalisé en 2006 dresse un portrait complet de Confignon. Néanmoins, de nombreuses données ont évolué très rapidement depuis lors et le développement territorial souhaité par le Canton s'est lui aussi modifié depuis cette date puisque le périmètre Cherpines – Charrotons ne devait être pris en considération que dans une quinzaine d'années et qu'il fait – en juin 2010 – l'objet d'un déclassement.

2. Développement durable

2.1. Définition

Sur proposition de la CDEE, le Conseil municipal a adopté une Charte du développement durable¹ lors de sa séance du 7 avril 2009. Nous la présentons ci-après dans son intégralité puisqu'elle présente le cadre du DD auquel se sont référés les élus lors de cette démarche Facteur 21.

Avant cela, rappelons LA définition incontournable datant des tous débuts du concept². Non seulement celle-ci est synthétique mais elle fait indirectement référence au fait que la Terre comprend des limites dont il s'agit de tenir compte pour le futur :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

2.2. La Charte pour la durabilité à Confignon : intégrer les enjeux environnemental, social et économique

Au travers de cette charte pour la durabilité, nous, élus de la Commune de Confignon, souhaitons nous doter d'une vision globale du développement de notre collectivité et prendre un engagement face aux responsabilités qui nous incombent localement.

Cette vision se traduira par une solidarité dans l'espace et dans le temps, pour éviter de déplacer les facteurs de non-durabilité vers l'extérieur ou dans l'avenir.

Cela signifie que nous visons une répartition équitable des ressources et des capitaux, d'un point de vue local autant que global, ainsi qu'entre générations actuelles et futures.

Nous reconnaissons qu'une démarche de développement durable se distingue de la gestion conventionnelle d'une collectivité publique par le fait qu'elle applique les principes fondamentaux du développement durable au quotidien.

¹ Cette Charte s'est largement inspirée du « Guide pratique de l'agenda 21 communal », DIAE de Etat de Genève, 11.2002

² Rapport Brundland, 1987.

Cette démarche visionnaire repose sur les trois principes suivants :

1. Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie

La prise en compte simultanée des intérêts de la société, de l'environnement et de l'économie sous-tend chaque activité de la Commune.

Les trois domaines doivent se retrouver dans l'état des lieux, dans la vision, les objectifs ou encore dans le plan d'actions. Ils sont également tous trois présents dans les outils de gestion et d'évaluation, et représentés au niveau des différents acteurs, que ce soit pour la gestion de projets ou pour des démarches participatives.

2. Adaptation aux spécificités locales, mais insertion dans une vision globale

La démarche est adaptée aux conditions locales. Elle tient compte des spécificités environnementales, sociales, économiques et culturelles locales, tout en étant compatible avec une vision de développement durable au niveau global. En ce sens, les problématiques globales sont prises en compte.

3. Vision à long terme

La démarche est orientée vers le long terme ; la collectivité se dote d'une vision de l'état futur qu'elle souhaite atteindre, les organes de décision disposent d'outils de gestion stratégiques qui dépassent l'horizon de la législature et le plan d'actions contient des objectifs à long terme. Les problèmes actuels ne sont pas résolus au détriment des prochaines générations, et les problèmes futurs sont anticipés.

Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prendre en compte la problématique globale du développement durable et tendre le plus possible vers les objectifs suivants :

- Contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie de la personne humaine, notamment dans le domaine de la dignité, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.
- Réconcilier environnement et développement socio-économique en diminuant la consommation des ressources naturelles et énergétiques tout en améliorant la qualité de vie.
- Protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources énergétiques.
- Procéder à un aménagement du territoire consommant moins de surface et générant une mobilité moins gourmande en énergie et moins polluante.
- Appliquer systématiquement une politique énergétique efficace, économe et innovatrice.
- Produire des solutions sur mesure et adaptées au contexte local, en rendant visibles les potentiels et en activant les savoir-faire locaux.
- Accroître l'engagement citoyen, promouvoir la responsabilité individuelle pour son milieu de vie, augmenter l'identification avec l'environnement proche.
- Renforcer les structures sociales et promouvoir une nouvelle culture de collaboration entre le système politico-administratif et les citoyens dans l'idée d'une responsabilité partagée.
- Adhérer à la vision de l'OMS qui stipule que la santé représente un état complet de bien-être physique, mental et social et pas la seule absence de maladie.
- Stimuler l'ouverture sociale, promouvoir et mettre en œuvre l'intégration sociale ainsi que l'égalité des sexes.
- Renforcer les circuits économiques régionaux.
- Ne pas obérer la situation financière pour les générations futures.

En ce qui concerne la définition des objectifs précis et des actions, la Commune s'engage à mettre en œuvre les outils appropriés et à fixer les objectifs à atteindre.

2.3. La gouvernance

Le développement durable ne se décrète pas. Il se construit avec l'ensemble des acteurs et des citoyens.

Le DD implique des changements institutionnels qui permettent de mieux répondre aux besoins et aux attentes des individus à l'échelle locale mais aussi à l'échelle mondiale. Il passe par la responsabilisation de chacun et donc par l'action tant au niveau politique qu'au niveau du citoyen. Les démarches participatives inscrites dans la mise en œuvre des décisions politiques permettent d'impliquer et de sensibiliser le public.

Une bonne gouvernance est assurée lorsque l'interaction ainsi que la répartition des rôles entre l'Etat, la société civile et l'économie privée reposent sur quelques principes essentiels : participation, transparence, non-discrimination, efficacité et fiabilité dans les affaires publiques. Ces principes doivent garantir aux citoyens d'un pays – individuellement ou en groupe – la possibilité de définir librement leur développement en étant parfaitement conscients de leurs droits et de leurs devoirs³.

2.4. Intérêts d'un Agenda 21 local pour la commune

On peut comparer un Agenda 21 à un *business plan* qui offre à une commune un outil pour son développement. Si l'état des lieux des mesures réalisées permet de faire la synthèse des forces et des faiblesses de la commune, l'Agenda 21 permet de mettre en évidence sa vision d'avenir.

Ainsi, tant les mesures futures que les priorités proposées par le groupe de travail F21 donnent les premiers jalons de l'Agenda 21 communal.

Nous y reviendrons dans la conclusion de ce rapport.

Le préalable à l'Agenda 21 est l'état des lieux. Le diagnostic F21 joue ici ce rôle pour la politique communale dans dix domaines représentatifs des trois orientations fondamentales du DD (social, économie, environnement).

3. L'outil Facteur 21

Facteur 21, instrument développé à l'origine grâce aux expériences du label Cité de l'énergie, constitue soit une aide pour ceux qui souhaitent se lancer dans une démarche d'Agenda 21 local, soit faire un bilan de l'avancement en la matière. F21 permet d'évaluer les résultats de la politique communale menée jusqu'ici, ainsi que donner un ordre de grandeur quant à ses répercussions sur l'économie, la société et l'environnement. Cet instrument permet de mettre en exergue les carences et les potentiels en matière de durabilité et indique les possibilités concrètes d'actions.

Le diagnostic Facteur 21 de Confignon représente ainsi un état des lieux et une auto-évaluation de la politique communale dans dix domaines représentatifs des trois axes fondamentaux du développement durable (administration générale, sécurité publique, formation, culture et loisirs, santé, prospérité sociale, mobilité et transports, environnement et aménagement du territoire, économie, finances et impôts).

Ce type d'état des lieux aide à mieux cerner l'Agenda 21 communal, parallèlement aux mesures planifiées et réalisées dans le cadre du label Cité de l'énergie⁴. Il permet au Conseil administratif de faire le point sur les mesures réalisées, de préciser les actions durables envisagées et d'en faire émerger d'autres pour l'avenir. L'outil F21 est également un moyen de mieux communiquer en interne (Conseils administratif, municipal, administration communale) et en externe avec les associations et la population.

³ Au fait, qu'est-ce que ... ? Edité par la direction du développement et de la coopération (DDC), 2003

⁴ Le label Cité de l'énergie a été obtenu pour une seconde fois en juin 2010, avec 69% des mesures réalisées.

3.1. Analyse selon l'outil Facteur 21

Dans chacun des dix domaines cités ci-dessus, cinq questions permettent de dresser la liste des projets et actions en cours dans la commune. Les actions planifiées ou imaginées pour le futur sont également citées et évaluées quant à leurs effets supposés sur les trois axes du DD.

L'état des lieux et l'auto-évaluation sont effectués par un groupe de travail formé du Conseil administratif ainsi que d'élus issus du Conseil municipal, avec le concours – selon les domaines abordés – d'« experts » externes (autres CM ou employés communaux, représentants d'associations, etc.) Tout ce processus est piloté et coaché par un spécialiste du DD, choisi en interne dans le cas présent.

L'objectif de l'auto-évaluation est de définir l'incidence de l'action décrite selon les trois grands axes du DD : social, économie, environnement.

A chaque action correspond ainsi un « facteur 21 », valeur représentative obtenue en faisant la somme des trois incidences (0 pas d'influence, 1 faible, 2 positive, 3 très positive).

L'addition des différentes évaluations permet d'obtenir une valeur indicative pour chacun des dix thèmes passés en revue. Les évaluations sont également agrégées en fonction des trois orientations du DD.

Le facteur de pondération décrit l'importance (l'impact) de l'action pour la commune. Il est défini comme faible, grand ou très grand. Le facteur de pondération précise l'importance de l'action. Il n'entre pas dans le calcul du facteur 21 mais permet de mettre en avant les mesures évaluées comme ayant un fort impact de durabilité et à prioriser pour le futur.

Exemple pour un domaine :

Question	Société	Economie	Environnement	Somme = f21	Pondération
1.1	2	1	1	4	3
1.2	2	1	1	4	2
1.3	2	2	2	6	2
1.4	1	1	1	3	1
1.5	3	1	2	6	1
f21 selon les 3 axes	10	6	7	23 (f21 du domaine)	

3.2. Représentation graphique

Une représentation graphique des facteurs 21 obtenus – selon un diagramme en toile d'araignée – permet de visualiser les résultats chiffrés et d'obtenir une image de la politique communale dans le domaine du DD, par domaine et selon les trois axes du DD. De cette façon, les points forts et les points faibles de la commune sont mis en évidence.

Les actions planifiées dans le futur sont évaluées de la même manière. La comparaison de l'évolution entre les deux graphiques (état actuel – projection future) permet ainsi de définir quelles sont les actions les plus intéressantes du point de vue du DD et de fixer les priorités. On peut donc – avec cette démarche – définir les centres de gravité et les actions prioritaires de la politique communale en matière de DD.

On procède de la même façon pour juger de l'équilibre de la politique actuelle entre les trois axes du DD et de son évolution future.

3.3. Méthode de travail

Suite à la formation proposée par SuisseEnergie pour les communes en mars 2009, il a été possible de réaliser l'analyse Facteur 21 en interne (sans l'appui d'un mandataire). La déléguée au développement durable de la Commune ayant accompagné ou suivi l'évolution des différentes mesures entreprises à

Confignon depuis plusieurs années – notamment en tant que coordinatrice Cité de l'énergie – a conduit la démarche.

Après avoir opté pour cet outil d'analyse, le Conseil administratif l'a présenté au Conseil municipal afin de connaître son intérêt pour cette auto-évaluation du DD et afin qu'il nomme deux Conseillers municipaux délégués au groupe F21.

D'entrée, le souhait était d'ouvrir autant que possible le groupe de réflexion Facteur 21, tout en sachant que la méthode ne permet guère de réunir plus de dix personnes par séance. De manière à atteindre cet équilibre, le groupe permanent a accueilli des invités en tant que présidents de commissions, responsables de services ou encore représentants d'associations.

Les participants du groupe Facteur 21, Mesdames et Messieurs:

Le groupe permanent était constitué des:

- **Conseillers administratifs** : Alain DREIER (Maire durant le processus), Françoise JOLIAT, Dinh Manh UONG
- **Secrétaire général et secrétaire général adjoint**: Eric KUNZ et Mario RODRIGUEZ
- **Conseillers municipaux délégués**: Gian HEIM et Mélik ÖZDEN

Les autres participants : leur présence était souhaitée en fonction des thèmes traités, mais ils avaient la possibilité de venir à toutes les séances.

- **Responsables des Services de l'administration communale** : Social : Elena GIARIO, Technique : André MAROSTICA, Communication et relations publiques : Geneviève PAGANI.
- **Les Présidents des Commissions du Conseil municipal** : Durabilité, environnement et énergie : Eric BAIER, Aménagement, constructions et équipements : Vincent BUJARD, Sociale : Samuel DUNANT, Finances, gestion et développement économique : René LINDENMEYER, Culture et loisirs : Denis SOULIER, Sécurité, sport, santé et naturalisations : Alpha AYANDE.

Les invités selon les thèmes (présents):

Employés communaux ou personnes travaillant / associations œuvrant à Confignon et conviés pour une séance traitant spécifiquement de leur champ de compétences :

Associations culturelles et sociales : Accroch'contes : Yvette TORNARE, AIC : Philippe MIRANDA, Club des aînés Le Coteau : Catherine HOFMANN, Artisan'Art : Chantal GERBER.

Associations de quartier : AHC : Elizabeth LAFFERMA, Association de la région Plaine de l'Aire, des Cherpines et Charrotons : Didier QUELOZ.

Association de parents d'élèves : APEC : Maria ESTREICHER.

Travail social jeunes : BUPP / FASE : Angelo TORTI.

Ecoles primaires : Direction Etablissement scolaire : Séverine GAMMEL, Conseil d'établissement scolaire : Laetitia TERRAZ, GIAPP : Aline COMOLI.

Etablissement de soins pour les aînés : Directrice EMS Beaugard : Tiziana DE BERTI, infirmière chef : F. Benoît.

Sécurité : Police municipale : René RUTSCHE, Service du feu : Cdt. Cap. Didier TOFFEL.

Coordination du processus Facteur 21 (animation des séances et rapport final) : Suzanne OGUEY, déléguée au développement durable.

Secrétaire (séances) : Céline FOURNIER.

Les dix séances – d'une durée d'environ 1 h 45 chacune – ont pris place entre le 28 août 2009 et le 22 avril 2010. Elles ont totalisé 101 présences soit une moyenne de 10 participants par séance. Dix-neuf invités selon les thèmes ont été conviés à participer.

Résultats Facteur 21 par axes du développement durable et domaines : résultats actuels et futurs

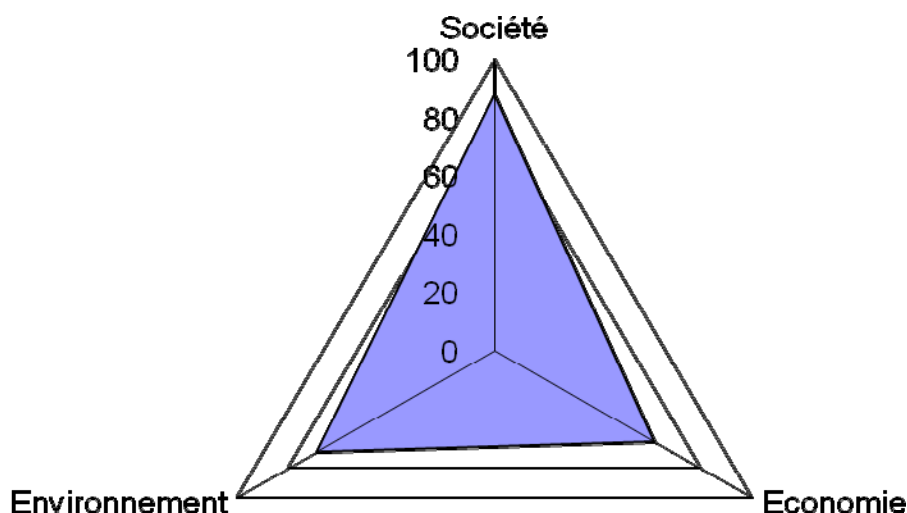
	Domaines	Actuel				Futur			
		Société	Economie	Environnement	Facteur 21 par domaine	Société	Economie	Environnement	Facteur 21 par domaine
0	Administration générale	11	8	10	29	12	8	11	31
1	Sécurité publique	10	6	7	23	10	6	8	24
2	Formation	12	7	7	26	13	7	9	29
3	Culture et loisirs	12	8	9	29	13	10	10	33
4	Santé	6	4	2	12	8	5	4	17
5	Prosperité sociale	12	7	2	21	12	8	2	22
6	Mobilité et transports	9	7	11	27	10	7	11	28
7	Environnement et aménagement du territoire	6	4	10	20	10	5	13	28
8	Economie	5	4	4	13	7	8	8	23
9	Finances et impôts	5	7	7	19	9	11	10	30
	Total	88	62	69	219	104	75	86	265

4. Analyse de la situation à Confignon

Voir le tableau de la page précédente.

Se référer également au catalogue des mesures réalisées, listées dans les dix domaines (voir annexe 3).

4.1. Analyse selon les 3 axes



Axes	actuel	futur
Société	88	104
Economie	62	75
Environnement	69	86

Sur la base des résultats obtenus lors des séances, les trois axes du développement durable apparaissent comme étant bien pris en compte dans la politique communale, mais de manière partiellement équilibrée. Si aucun des aspects du développement durable de la Commune n'est négligé, le pôle social se profile comme le plus affirmé de la politique durable communale avec un total de 88 points.

Relevons qu'en tant que collectivités publiques locales, les Communes jouent traditionnellement un rôle essentiel de proximité auprès des habitants et Confignon n'est pas en reste en la matière, soutenue par – et soutenant pour ce faire – une cinquantaine d'associations communales. L'aspect social est une préoccupation forte des autorités (culture, loisirs, formation) et, de manière générale, il existe une attention particulière pour le « bien vivre ensemble ». Cet aspect est d'autant plus marqué que – dans les grandes lignes – le Canton est en charge de l'aide sociale individuelle alors que c'est aux communes genevoises qu'il revient d'assurer la politique sociale collective ; leur échelle administrative étant en adéquation avec les actions de mise en réseau des différents acteurs locaux.

Les facteurs 21 de l'environnement (69) et de l'économie (62) obtiennent des résultats plus proches entre eux avec une prédominance pour l'environnement qui s'explique notamment par les mesures réalisées dans le cadre de l'association Cité de l'énergie. En effet, ces dernières ont un impact final plus marqué sur l'environnement que sur les deux autres pôles du DD. Relevons que l'obtention du label, en juin 2006 déjà, a représenté une aide non négligeable pour la mise en œuvre de mesures DD durant ces 4 dernières années.

La situation future est une projection améliorée de la situation actuelle, au sens où l'ordre de grandeur des 3 pôles reste le même : les facteurs 21 passent à 104 pour le social, 86 pour l'environnement et 75

pour l'économie. En termes de progression souhaitée, l'ordre des 3 pôles devient : l'environnement, puis l'économie, puis le social.

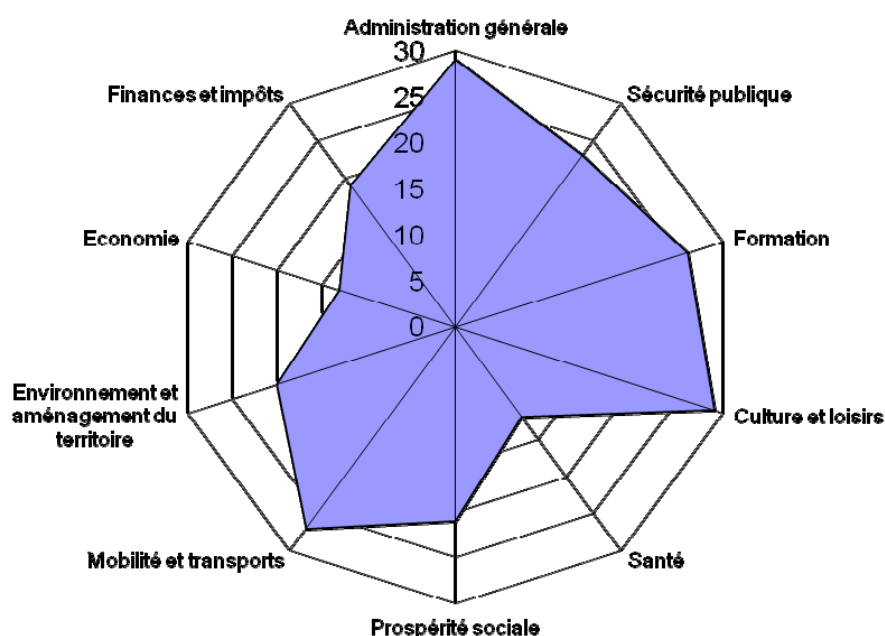
En arrière-fond de cette progression se profile l'objectif d'obtenir le label Cité de l'énergie gold en 2014 (qui nécessite que le 75% des mesures Cité de l'énergie soient réalisées ou en cours de réalisation) ainsi que le développement d'un nouveau quartier ou éco-quartier à bilan énergétique positif, intégrant des logements et des entreprises (Cherpines - Charrotons).

4.2. Analyse des dix domaines (situation actuelle)

L'analyse de détail des dix domaines traités est effectuée sur la base des résultats actuels, décrivant la perception des mesures réalisées ou engagées dans la politique communale, un peu plus d'un an avant la fin de la législature 2007-2011, soit en avril 2010 (date de la dernière séance Facteur 21).

La comparaison avec les facteurs 21 futurs est proposée au chapitre suivant.

Avant de commenter les résultats domaine par domaine, voyons les résultats de synthèse présentés ci-dessous à l'aide d'un diagramme « en toile d'araignée »⁵:



Facteurs 21 par domaines et positionnement entre eux :

	Points	Groupe
Administration générale	29	majeur
Sécurité publique	23	médian
Formation	26	fort
Culture et loisirs	29	majeur
Santé	12	sensible
Prospérité sociale	21	médian
Mobilité et transports	27	fort*
Environnement et aménagement du territoire	20	médian
Economie	13	sensible
Finances et impôts	19	médian
Total	219	

⁵ Sur la base des questions du catalogue F21 figurant dans l'Annexe 2.

* Faible dans l'évaluation Cité de l'énergie

Afin d'en faciliter l'analyse, les différents domaines ont été regroupés en quatre groupes décrits comme thèmes « majeurs », « forts », « médians » et « sensibles ».

- **Thèmes « majeurs »** : le facteur 21 des domaines Administration générale ainsi que Culture et loisirs sont les plus élevés (ex aequo avec 29 points).
- **Thèmes « forts »** : on y trouve des facteurs 21 élevés pour les domaines : Mobilité et transports (27) et Formation (26).
- **Thèmes « médians »** : quatre domaines se situent peu en dessous des thèmes forts : Sécurité publique, Prospérité sociale, Environnement et Aménagement du territoire (AT) ainsi que Finances et impôts (facteurs 21 de 23 à 19).
- **Thèmes « sensibles »** : finalement, les thèmes Economie et Santé montrent une faiblesse par rapport aux autres domaines. Ces résultats illustrent notamment la moindre marge de manœuvre et de potentiel d'action perçus par le groupe F21 dans ces domaines.

4.3. Détails des domaines : points forts / points faibles

Les commentaires relatifs aux points forts et points faibles des dix domaines découlent des résultats F21 obtenus pour les cinq groupes de questions.

4.3.1. Groupe 1 : les thèmes « majeurs »

1. Administration générale :

Points forts :

Comme on pourra le constater en se référant aux questions F21, l'Administration générale est évaluée quant à sa mise en œuvre du DD et plus particulièrement au niveau des aspects de relation publique, de communication interne et externe, d'information et de participation.

Il est difficile de dégager des points forts spécifiques puisque les cinq questions obtiennent quasiment le même total de points.

La population est informée au travers d'un site Internet en partie interactif et régulièrement mis à jour où l'on trouve également le Journal communal (Conf'infos édité 4 fois l'an). Des séances ou forums traitant spécifiquement d'un thème d'actualité sont régulièrement proposés aux habitants afin d'obtenir leur participation ou point de vue (ex : Plan directeur communal, projet d'aménagement de la Place du village et parking, problèmes de sécurité sur certains tronçons routiers, projet pour le développement d'un nouveau quartier intercommunal, etc.)

En ce qui concerne l'information transmise aux Conseillers municipaux, leurs représentants F21 se sont dits très satisfaits grâce à l'outil intranet *CMnet* jugé comme performant. Certains d'entre eux ont participé à un séminaire durabilité (2005) et une commission du même nom se réunit régulièrement.

Les employés communaux ont pour leur part eu l'occasion de participer à des séminaires, ateliers ou de recevoir des informations ayant trait au développement durable. Un accent particulier sur cette problématique a d'ailleurs été porté en 2009, puisque le CA avait axé l'ensemble de ses actions sur ce thème fédérateur.

D'autres points relevant de l'Administration générale sont également évalués positivement :

- dispositifs d'évaluation continue et sur la durée du développement durable grâce au label Cité de l'énergie et dès 2010 à Facteur 21,
- participation à des associations ou à des projets de sensibilisation,
- soutien à des activités en faveur du dialogue Nord-Sud.

Relevons encore que ces résultats très positifs sont congruents avec l'audit Cité de l'énergie 2010 pour lequel le chapitre « organisation interne » a obtenu le meilleur score (85% de mesures réalisées). Ce résultat repose notamment sur une structure aboutie – autant que faire se peut eu égard à la taille de la

Commune – avec un responsable par Service depuis quelques années qui permet la prise en charge et le suivi adapté des dossiers concernés, également en ce qui concerne le développement durable.

Il en va de même sur le plan politique puisque le DD est pris en charge tant au niveau du Conseil administratif que d'une Commission (Durabilité, énergie et environnement).

Points faibles :

Le passage en revue n'a pas dégagé de réel point faible, alors même que beaucoup d'idées et de projets ont été énumérés parmi les mesures à venir.

Bien que l'information communale soit jugée comme très bonne, la mairie entend encore progresser dans ce domaine. Certains élus souhaiteraient notamment obtenir plus de retours et d'implication de la part de la population.

2. Culture et loisirs :

Points forts :

Toujours en lien avec la taille de Confignon et en raison de sa situation proche de la Ville de Genève (voir d'autres communes-villes), les activités culturelles et de loisirs ne peuvent être entièrement offertes sur place. Cependant, les loisirs de proximité sont encouragés et la municipalité s'implique activement et généreusement dans ce domaine.

La Commune subventionne diverses associations, organismes culturels, de loisirs ou sportifs de la région et met à disposition des locaux. Elle soutient des fêtes, des manifestations organisées par les jeunes, des activités pour les aînés, le Noël des enfants et s'investit activement dans la promotion culturelle et la protection de son patrimoine.

Le tourisme doux est encouragé. Confignon offre des loisirs de proximité et dispose d'itinéraires cyclables et piétons dont elle cherche à améliorer encore le réseau.

Points faibles :

L'intégration culturelle des étrangers ne fait pas l'objet d'une structure spécifique de facilitation, mises à part les visites réalisées par la Commission des naturalisations auprès des personnes concernées. Ce point a fait l'objet d'un débat nourri ; certains jugeant que très peu de choses sont faites en la matière alors que d'autres estimaient soit que le besoin ne se fait pas sentir, soit que les propositions allant dans ce sens ne trouvent pas l'écho escompté auprès des intéressés.

4.3.2. Groupe 2 : les thèmes « forts »

3. Mobilité et transports

En préambule, mentionnons que ce bon résultat obtenu pour la mobilité ne coïncide (malheureusement) pas avec celui de Cité de l'énergie, où le domaine Mobilité a été évalué comme le moins bon des six domaines, lors du ré-audit de 2010 !

La différence d'évaluation nécessite donc quelques pistes d'explications.

Tout d'abord, cette différence d'évaluation est l'occasion de rappeler que la démarche « Cité de l'énergie » évalue six domaines de la politique communale sous l'angle presque exclusivement énergétique (comme son nom l'indique), alors que la démarche Facteur 21 vise à prendre en compte les trois dimensions économique, sociale et environnementale dans son évaluation. Si les 3 premières questions de F21 vont tout à fait dans le sens de Cité de l'énergie, les 2 dernières (qui ont obtenu les facteurs 21 les plus élevés) concernent la collaboration intercommunale en matière de circulation publique et la prise en compte de critères écologiques pour les chaussées communales, qui ne concernent pas directement la dimension énergétique.

De manière très résumée nous pouvons avancer le fait que le groupe F21 a évalué positivement les mesures réalisées ces dernières années dans ce domaine : développement de zones 20 et 30, parking

sauvage sur la place du village transformé en parking limité avant de proposer de nouveaux aménagements en cours de négociation, mesures ponctuelles de mobilité pour le personnel communal ainsi que promotions de la sécurité, des transports publics et de la mobilité douce pour l'ensemble de la population, etc.

On relèvera que l'augmentation continue de la mobilité avait été annoncée par les autorités compétentes – au niveau cantonal – comme représentant un point délicat pour le futur. Pourtant les mesures plus contraignantes en matière de mobilité – également demandées dans le cadre de Cité de l'énergie – sont souvent mal perçues par la population et donc plus difficiles à réaliser.

Bien que de nombreuses mesures aient été proposées à Confignon dans ce domaine, les résultats concrets au niveau de l'ensemble de la population (incluant les employés communaux) n'ont sans doute pas été évalués comme suffisamment probants par l'association Cité de l'énergie. En effet, ce n'est par exemple pas le passage de 0.64 véhicules légers / habitant en 2006 à 0.62 en 2010 qui permet de montrer un recul marqué de la mobilité motorisée à Confignon !

Au niveau fédéral également, on ne table – à l'OFEV – que sur une diminution des combustibles pour la période 2008-2012 et pas du tout sur celle des carburants, en raison des objectifs moindres qui ont été fixés en la matière. En effet, la loi sur le CO² adoptée par le Parlement a fixé un objectif de réduction de 15% pour les combustibles contre seulement 8% pour les émissions du trafic routier.⁶

Points forts :

La collaboration intercommunale en matière de circulations est un élément essentiel bien compris et intégré de la part de la Commune puisque – comme tous les réseaux – celui-ci ne s'arrête pas aux limites communales. Dans ce domaine, la dimension intercommunale a été renforcée ces dernières années en lien avec trois territoires ou projets intercommunaux. Il s'est d'abord agi de gérer le quartier de Cressy à cheval sur Bernex et Confignon puis de traiter – avec le partenaire des Transports publics genevois (TPG) et des communes concernées – le projet d'une nouvelle ligne de tramway (TCOB) partant de la Ville et traversant les communes de Lancy, Onex, Confignon pour se terminer à Bernex. Alors que l'ouvrage sera partiellement terminé en décembre 2011, beaucoup de négociations et de mesures d'accompagnement ont été déployées par le Conseil administratif et les Services concernés.

Initié par le Canton, le projet de développement d'un nouveau quartier dans la Plaine de l'Aire est apparu au cours de la législature 2007-2011. Confignon a dès le début travaillé de manière intercommunale, en signifiant clairement son intention de réaliser un éco-quartier dans une « charte pour une urbanisation cohérente » et en axant les réflexions sur la prise en compte de l'aspect « mobilité » bien en amont du projet. Le tout est négocié avec la Commune de Plan-les-Ouates et avec le Canton.

Profitons de la synergie qui nous est donnée par le ré-audit Cité de l'énergie pour mentionner les points forts qui en ressortent : l'existence d'un sondage auprès des jeunes et des aînés (partiellement en lien avec les questions de sécurité), le réaménagement progressif du centre historique, l'existence d'un Plan directeur pour piétons, la pression mise sur les instances cantonales et les TPG pour parvenir à un plan directeur collectif des transports ainsi que les différentes manifestations (mesures) organisées pour promouvoir la mobilité douce auprès de la population (notamment dans le cadre de la Semaine de la mobilité depuis 2003).

Points faibles :

Comme mentionné ci-dessus, l'ensemble des questions abordées ayant obtenu un nombre de points quasi identique, le lecteur pourra se référer aux différentes mesures réalisées listées en annexe 3.

Cité de l'énergie ayant pour sa part fait ressortir des points jugés comme faibles, il sera utile d'en tenir compte pour l'avenir : mobilité douce peu développée au sein des Services communaux, qualité

⁶ *Environnement*, Office fédéral de l'environnement, 2/2010, p. 48

insuffisante des mesures de limitation de vitesse (mesures d'accompagnement) et espaces publics peu valorisés pour les piétons et les cyclistes (signalisations des réseaux piétons et cyclables, parcs à vélos, etc.)

Voir également le point « Sécurité publique » ci-après.

4. Formation

Points forts :

Il est à nouveau difficile de dégager de réels points forts, les résultats étant passablement équilibrés. Relevons toutefois que le fait de prendre des mesures – de la part de la Commune – pour favoriser une école modèle permet d'agir de manière égale sur les trois dimensions du DD. De plus, la dynamique établie entre la directrice de l'établissement scolaire Confignon-Cressy, suite à la nouvelle structure mise en place par le Canton, est apparue comme riche et appréciée par les parties concernées.

L'autre point « fort » concerne les possibilités de prise en charge des enfants afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle, grâce notamment à la participation de bénévoles (restaurant scolaire pour chaque école). Parmi les offres proposées mentionnons : les activités du GIAP pour le parascolaire, les études surveillées, les locaux d'accueil, la crèche et la garderie pour la petite enfance. Ces dernières structures connaissent – comme partout à Genève – des listes d'attente, néanmoins l'offre actuelle a été très bien évaluée d'un point de vue social.

Dans le registre de la formation continue pour tous, mentionnons l'importance de l'association « Culture et rencontre » située à Lancy et dont la présidence est assurée par la Conseillère administrative de Confignon.

Points faibles :

Les possibilités de formation continue sont apparues comme étant les plus faibles sans doute moins au niveau des mesures existantes (voir liste en annexe 3) que de leur impact ou retombées positives sur l'économie et l'environnement.

L'une des invitées de la séance s'est étonnée du fait que l'école de Cressy soit déjà trop petite après seulement trois ans d'existence.

4.3.3. Groupe 3 : thèmes « médians »

Quatre domaines se situent un peu en dessous des thèmes forts : Sécurité publique (23), Prospérité sociale (21), Environnement et Aménagement du territoire (20) ainsi que Finances et impôts (19).

5. Sécurité publique

Points forts :

Les efforts consentis par la Commune dans la gestion de son éclairage public sont évalués très positivement, tout comme l'a fait le ré-audit Cité de l'énergie d'ailleurs.

L'extension de l'éclairage rendue nécessaire pour des questions de sécurité a été réalisée selon de nouvelles normes moins gourmandes en énergie avec des répercussions positives sur le long terme tant au niveau social, économique qu'environnemental.

S'agissant d'éclairage public, la seule question de la sécurité a été dépassée pour mettre dans la balance le récent assainissement qui a permis d'enregistrer 30% d'économie (avec également le choix pour l'offre *Vitale Horizon* des SIG qui compte 40% d'électricité verte (*Vitale Vert SIG*)).

Les différentes mesures mises en place pour assurer la sécurité de la population, également en cas de catastrophe, sont jugées de manière positive.

Points faibles :

Il a été difficile de mentionner des actions communales allant au-delà des exigences cantonales en matière de risques liés aux pollutions (sel modéré sur la voirie en cas de neige, réseau de séparatif des eaux en cours ou usage très limité de pesticides par les Services extérieurs).

S'agissant de la capacité à répondre aux besoins de la population face aux problèmes de sécurité, la liste des mesures – majoritairement préventives – est assez étoffée. Pourtant, le sentiment d'insécurité étant éminemment subjectif, celui-ci fait l'objet d'appréciations fort diverses : plus préoccupant s'agissant des enfants (sécurité routière) selon certains ou au contraire prédominant chez les personnes âgées qui se plaindraient régulièrement d'un manque de sécurité.

Seuls les efforts à maintenir ou à poursuivre en la matière mettront sans doute toutes les parties d'accord.

L'état des mesures pour la sécurité routière ne fait non plus pas l'unanimité en termes de satisfaction. Retenons tout de même l'évaluation Cité de l'énergie qui met en exergue la faiblesse des mesures d'accompagnement des zones 20 et 30 ou les espaces publics peu valorisés pour les piétons et les cyclistes (déjà mentionnés sous « Mobilité »). Des mesures de sécurité accrues aux carrefours et traversées de route ont également été demandées à plusieurs reprises par l'APEC et rappelés à l'occasion de la séance F21 Sécurité.

Un point de vue a été exprimé selon lequel beaucoup de mesures sont réalisées à Confignon en matière de sécurité, mais qu'elles ne sont peut-être pas suffisamment communiquées auprès de la population.

6. Prospérité sociale**Points forts :**

Les activités d'assistance sociale bénévoles sont encouragées tout au long de l'année par le soutien aux associations. Outre le soutien financier octroyé par la Commune, ces associations bénéficient de salles ou d'infrastructures sans lesquelles elles pourraient difficilement déployer leurs activités auprès de la population, tous genres confondus. En outre, un soutien aux activités bénévoles est marqué chaque année par des distinctions remises à l'occasion de l'Apéritif communal de début d'année (coup de chapeau et coup de cœur.)

Un autre point fort – lié au précédent – est l'encouragement de projets initiés par les citoyens en vue de la collaboration Nord-Sud ou le développement durable.

Le premier aspect s'exprime au travers de l'adoption par le Conseil municipal du 0,7% pour les projets de développement, qui donne lieu à une attribution par la Commission sociale de subsides pour des projets à l'étranger.

Quant à l'encouragement d'initiatives individuelles en faveur du développement durable, celui-ci est évidemment central dans une commune labellisée Cité de l'énergie (par exemple, subsides pour des check-up énergétiques, pour l'achat de VAE, pour les transports publics), et a également fait l'objet d'une valorisation des actions durables entreprises par les habitants au travers du projet « *le pouvoir de la goutte d'eau* » réalisé avec le concours des élèves du niveau primaire et ayant fait l'objet d'une soirée de restitution ainsi que d'une publication en 2008.

Points faibles :

Si la dimension de solidarité et d'intégration de tous les groupes est encouragée au travers des actions mentionnées plus haut, par le biais des nombreuses manifestations communales ou fêtes de quartier ouvertes à tous ainsi que d'activités spécifiquement proposées aux jeunes (via la FASE) ou aux aînés (via un club et d'autres actions), cette dimension de solidarité et d'intégration de tous les groupes est cependant la moins bien notée. Cela tient principalement à l'évaluation très faible voir nulle attribuée aux dimensions économique et environnementale en la matière.

7. Environnement et Aménagement du territoire (AT)

Points forts :

Ce sont les questions 4 et 5 qui ont obtenu un petit « plus » dans ce domaine (voir annexe 3).

Le groupe d'évaluation a mis en avant la réalisation de mesures dépassant les exigences légales comme le tri des déchets (le résultat du taux de valorisation a été de 50,5% en 2008 alors que le Canton souhaite atteindre le taux de 50% en 2012), ainsi que toutes les mesures réalisées ou planifiées dans le cadre du label Cité de l'énergie et qui ont permis à la Commune d'obtenir la re-labellisation en 2010.

Les instruments de planification permettant d'aller dans le sens du DD se trouvent également dans la catégorie des points forts : le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins piétons, la Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE), le label Cité de l'énergie, le rapport issu des ateliers de réflexion *Cressy durable*⁷ ou encore la présente démarche Facteur 21. La Charte du développement durable a elle aussi été mentionnée. Rappelons néanmoins qu'une telle charte permet d'énoncer des intentions sans qu'elle ne soit à proprement parler un « instrument de planification ». Certains participants ont d'ailleurs exprimé une mise en garde concernant la distance pouvant exister entre un plan et sa réalisation. Afin d'éviter cet écueil entre théorie et pratique, les Agendas 21 locaux se centrent donc sur des mesures concrètes à réaliser.

Points faibles :

Ceux-ci s'expriment plus particulièrement dans le registre de la protection de la nature, du paysage, de ses biotopes ainsi que dans l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées.

Rappelons que le Plan directeur communal a confirmé la protection de l'ensemble du coteau planté en vignes, intégré le projet d'une pénétrante verte entre le Rhône et l'Aire ainsi que le projet de renaturation de l'Aire. Ce dernier ouvrage, s'il est considérable du point de vue de son impact sur l'environnement, est principalement du ressort cantonal. La Commune prévoit néanmoins des prolongements d'aménagements découlant du nouvel espace qui sera conféré à la rivière, mais nous y reviendrons dans la partie des propositions pour le futur.

Le PGEE est quant à lui amorcé et tributaire d'un avancement impliquant plusieurs communes.

D'autres mesures telles que la réfection des fontaines avec un débit d'eau diminué ou une station de pompage rénovée n'ont, pour leur part, donné aucun point à l'axe économique de l'évaluation.

8. Finances et impôts

Points forts :

Un rapport de développement de la Commune pour les 5 à 10 prochaines années a été établi et englobe plusieurs références. Le Plan directeur de Confignon tout d'abord, qui est conçu comme un guide avec des fiches de réalisation, donne un cadre de développement pour la prochaine décennie au minimum, avec les amendements qui devront lui être apportés afin de se caler sur les nouveaux projets émis par le Canton.

Parmi tous les projets réalisés ou en cours (plan directeur communal, plan d'investissements, projets liés au PAC Bernex Est et aux Cherpines, maintien de la césure verte, immeuble communal pour les seniors « Cressy plus », Cité Energie, etc.), la plupart ont donné lieu à une évaluation financière.

Points faibles :

Le soutien par la Commune aux entreprises durables ou innovatrices ainsi que le soutien aux associations ou groupes de citoyens initiant des projets durables sont jugés comme plus faibles. Le F21 de cette question passe de 2 à 5 dans le futur ; évolution qui montre un souhait de remédier aux

⁷ *Stratégie de durabilité à Confignon. Démarche participative à Cressy. Plan d'actions. Par ici Cressy!*, equiterre, novembre 2006.

carences relevées. Néanmoins, les actions futures étant toutes liées au quartier des Cherpines en projet, il s'agira de trouver d'autres mesures de soutien pour le proche avenir.

4.3.4. Groupe 4 : thèmes « sensibles »

9. Economie

Points forts :

C'est sans conteste les mesures économiques visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables qui sont mises en avant. Un paragraphe ne permet évidemment pas de résumer l'ensemble des mesures citées dans le rapport d'audit 2010 du label Cité de l'énergie auquel il s'agit de se référer. Quelques réalisations ponctuelles sont citées dans l'annexe 3 (question 5 du point 8. Economie).

Points faibles :

Deux questions ont été évaluées à zéro point car ne relevant pas de l'échelle communale mais du niveau cantonal.

Il s'agit d'une part de rapports sur le développement politico-économique. Même si ceux-ci sont établis – de l'avis du groupe F21 – par l'OCSTAT, des mesures ont néanmoins été planifiées, montrant ainsi une prise en charge possible par la Commune en la matière.

L'autre point concerne les mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables par les entreprises communales de distribution. A Genève, les Services industriels genevois (SIG) sont une entreprise autonome de droit public dont une partie du capital est détenu par le Canton et les Communes. Vu la taille de Confignon, sa part d'actionariat dans les SIG n'est cependant que de 0,23. Bien que Confignon participe au programme *éco21 des SIG* visant des mesures d'économie d'énergie (mentionnées ci-dessus), le groupe d'évaluation F21 a estimé que ces mesures n'étaient pas à prendre en compte sous le libellé de cette question (d'où le résultat de 0 point).

Comme le lecteur pourra le constater dans l'annexe 3 (8. Economie, question 4), la Commune a répondu positivement aux propositions émises par éco21 en établissant un programme complet de mesures de sensibilisation de la population présentées dans le Conf'infos de septembre 2008 (dossier « énergie ») et qui a été partiellement réalisé jusqu'ici, en fonction des échos rencontrés auprès des différents publics cibles.

Le point faible que nous retrouvons à l'échelle de la Commune est celui des contacts institutionnalisés entre les autorités / l'administration et les entreprises locales. Cette faiblesse tient principalement à la sous représentation de ces dernières sur notre territoire. C'est également la raison qui n'a pas permis de mettre en œuvre l'un des projets prévus dans le cadre du programme éco21 par manque de retours positifs de la part des entreprises.

10. Santé

En préambule, il est mentionné que les soins de santé relèvent des sphères cantonales ou privées, les Communes n'ayant qu'une faible latitude d'action en la matière. A l'échelle communale, l'action est plus ciblée sur la prévention (mesures qui ne figurent traditionnellement pas dans le domaine « santé », ce dernier étant traditionnellement plutôt envisagé sous l'angle des soins plutôt que sous celui du bien-être).

Points forts :

Même si la Commune joue un rôle mineur en la matière, le nombre important de centres médicalisés pour personnes âgées dans la région est souligné, dont un EMS sur le territoire communal (la directrice a participé à une séance F21).

Il en va de même pour la dimension « santé à l'école », puisque bon nombre des mesures mentionnées relèvent directement de l'école et du DIP (voir question 4.1 de l'annexe 3). Néanmoins, la structure de communication qui s'est mise en place entre la Commune et la direction de l'Établissement Confignon-

Cressy suite à la restructuration du système primaire à Genève peut – ici aussi – être relevée, permettant de créer des synergies qui vont au-delà des résultats obtenus par des systèmes fermés.

Points faibles :

Tant les conseils aux familles en matière de santé que le soutien ou la proposition de structures d'accueil aux personnes en rupture sont très faiblement notées étant donné la prédominance du Canton en la matière. La Commune ne joue ici qu'un rôle d'aiguillage ou de soutien sans portée décisive. Pourtant, il a été fait mention de Communes suburbaines s'interrogeant sur l'opportunité de créer des logements de dépannage pour les personnes en rupture.

Commentaires généraux :

La structure du rapport Facteur 21 prévoit de faire apparaître – pour chaque domaine – ses points forts et ses points faibles. Dans notre cas, il est parfois difficile – pour les domaines les mieux évalués – de faire ressortir de véritables points forts et points faibles sur la base des notations issues des séances, en raison de totaux assez serrés (entre les cinq questions par domaine).

Ce constat tient entre autres au fait que la démarche durabilité est prise en compte depuis plusieurs années au sein de la Commune et que cela apparaît – fort heureusement d'ailleurs – au niveau des résultats obtenus dans la plupart des domaines pris en charge.

Bien évidemment, les premières séances ont été plus « tâtonnantes » pour l'ensemble des participants, surtout s'agissant des « notes » d'évaluation qu'il s'agissait d'attribuer aux mesures réalisées qui avaient été énumérées. Les notes de 0 à 3 indiquent en réalité l'incidence supposée (aucune, faible, positive, très positive) des actions décrites pour les trois axes du DD.

Relevons que ces notes d'auto-évaluation n'ont pas toujours suscité l'unanimité au niveau de la méthode. En effet, elles visent avant tout à indiquer des tendances. Il en va souvent ainsi pour les outils de type « boussoles » dont la qualité première réside avant tout dans la mise en commun des mesures jugées comme durables par le groupe et permettant un échange de vue pour mieux cerner cette politique.

Forts de ce constat, il serait utile d'affiner dans le futur les questions et les critères partagés par les élus pour déterminer la durabilité des mesures engagées par la Commune ou l'évaluation en amont des projets les plus importants (voir par exemple la grille de lecture des projets de la ville de Nyon ou la grille d'analyse des projets de Vevey).



5. Situation future

Evolution future proposée par domaines

Domaines	Facteur 21 actuel	Facteur 21 futur	Evolution du Facteur 21
Administration générale	29	31	2
Sécurité publique	23	24	1
Formation	26	29	3
Culture et loisirs	29	33	4
Santé	12	17	5
Prosperité sociale	21	22	1
Mobilité et transports	27	28	1
Environnement et AT	20	28	8
Economie	13	23	10
Finances et impôts	19	30	11
Total	219	265	46

L'évolution de la situation future escomptée en matière de développement durable est effectuée en comparant les résultats des mesures réalisées et des mesures projetées. Cette analyse permet de corriger les risques potentiels de déséquilibre dans l'un ou l'autre des trois axes, ou entre les dix domaines.

Dans la démarche Facteur 21, il y a deux manières de se projeter et d'évaluer le futur : la première se base strictement sur des actions prévues (planifiées, éventuellement décidées, voir budgétisées) et la seconde laisse libre cours au brainstorming et à la discussion stratégique dans le groupe de travail et décrit des objectifs et des fils rouges souhaités pour le futur.

Les deux approches se sont complétées dans la démarche à Confignon, de manière à ne pas perdre de vue les éléments déjà planifiés tout en laissant libre cours à un brassage d'idées permettant l'émergence de propositions à recueillir. Cette façon de faire a l'avantage de tester les pistes planifiées et de les enrichir par les échanges et les réflexions entre les différents partenaires réunis lors des séances. Cela renforce le caractère transversal de la démarche et favorise le dialogue, tout en sachant que les mesures qui seront retenues et réalisées dans le futur feront l'objet d'une décision politique.

De plus, les propositions émises au cours des séances constituent des pistes pour le futur mais ne sont bien évidemment pas exhaustives ; d'autres propositions de mesures pourront – et même devront – être énoncées pour la législature à venir, les éléments de F21 devant constituer un appui en termes d'objectifs ou de mesures à venir et non un cadre limitant.

5.1. Projection future

La projection dans le futur des dix domaines traités permet de visualiser l'évolution de la politique communale que l'on obtiendrait dans quelques années (plus ou moins une législature, voir plus selon les domaines) si toutes les mesures préconisées et toutes les idées à développer étaient réalisées.

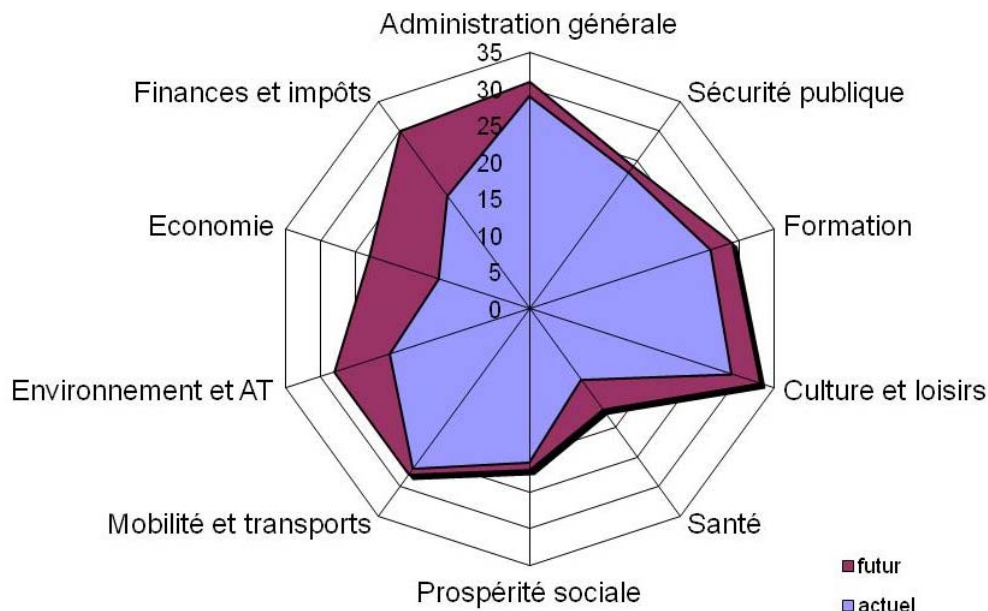
Dans notre cas, la plus grande évolution se fait dans les domaines des Finances (+11 points) et Economie (+10 points).

Les domaines Environnement & aménagement du territoire ainsi que Santé évoluent de façon nette à moyenne (+8 à + 5 points).

Culture et loisirs (+4) ainsi que Formation (+3) évoluent légèrement.

Enfin les domaines, Administration (+2), Prospérité sociale, Sécurité publique ainsi que Mobilité (+1) ont été pressentis pour évoluer plus faiblement encore.

Le graphique de synthèse offrant une image entre situation actuelle et future se présente ainsi à Confignon :



N.B. La grille montre un maximum de 35, alors que le total de points de l'auto-évaluation peut aller jusqu'à 45.

Soulignons que l'image de synthèse issue de ces séances est le reflet d'une auto-évaluation tenant compte du contexte dans lequel nous nous trouvons (par exemple la taille de la commune). L'image ci-dessus révèle le point de vue des participants du groupe F21 à un moment donné. Ces « résultats » ne doivent en aucun cas être considérés comme des données objectives « figées dans le bronze » mais servent au contraire à ouvrir le débat au sein des autorités, à rendre visible le chemin parcouru et à préparer la suite de l'Agenda 21 communal.

5.2. Détails des domaines

5.2.1. Variation forte

Les domaines **Finances et impôts** ainsi qu'**Economie** se situent dans les catégories « médian » et « faible » de l'évaluation de la situation actuelle ; leur forte évolution souhaitée permet ainsi de rééquilibrer la répartition des facteurs 21.

- La présente législature avait clairement présenté une réduction de la dette publique comme étant l'un de ses objectifs prioritaires et le groupe F21 a énoncé de nouveaux développements dans les outils de gestion de la dette et des investissements futurs.
- Confignon entend également intensifier son soutien et ses exigences relatifs aux actions durables de la société civile. Cette évolution repose principalement sur le développement du futur quartier des Cherpines où il s'agirait d'intensifier les mesures incitatives et – le plus possible – de pouvoir opérer un choix quant au type d'entreprises qui viendront s'y établir, supposant une négociation en amont avec la FTI.
- Au niveau économique, Confignon n'a pas manqué de créer un lien avec les entreprises résidentes, mais leur tissu s'est avéré trop faible pour parvenir à un résultat tangible. Le projet de

développement du quartier des Cherpines comprenant des logements et des entreprises ouvre de nouvelles perspectives en la matière. La Commune compte bien développer une synergie avec les entreprises qui viendront s'installer, même si la période d'une législature (4 ans) sera sans doute un peu courte pour en mesurer les résultats. Néanmoins, le travail « en amont » en vue de la création d'un éco-quartier doit être réalisé sans tarder pour permettre de s'orienter dans la voie souhaitée.

5.2.2. Variation moyenne

- **L'aménagement du territoire** se doit d'évoluer positivement dans l'avenir vu sa position « médiane » actuelle, mais surtout compte tenu de l'important projet du quartier des Cherpines où l'opportunité de créer un éco-quartier n'a pas échappé aux élus.

L'objectif d'obtenir le label Cité de l'énergie « gold » en 2014 résume à lui seul l'importance des actions qui toucheront l'aménagement du territoire dans le futur. Afin d'orchestrer au mieux ces nouvelles partitions, un Plan directeur des énergies a d'ores et déjà été fortement conseillé par Cité de l'énergie et a même été appuyé – quant à son principe – par la CDEE. Ce cadre du développement et des potentialités énergétiques concernant l'ensemble du territoire apparaît comme une pièce centrale (et complémentaire aux plans urbanistiques) pour parvenir à diminuer la consommation d'énergie d'une part et développer la production / l'usage des énergies durables d'autre part.

- Quant au domaine de la **Santé**, un accent particulier en vue de l'amélioration de la qualité de vie – notamment relationnelle – des personnes âgées, a été souhaité. La motivation de la directrice actuelle de l'EMS Beauregard pour ce projet a fortement joué en faveur de cette évolution, de même que la perspective de la construction dès 2011 d'un immeuble nommé « Cressy plus » et dont le programme est centré sur la création de logements à l'attention de personnes âgées indépendantes. Trente appartements sont prévus et – même si certaines options restent encore ouvertes au moment de la rédaction de ce rapport – une mixité est souhaitée grâce à : des appartements réservés à des jeunes, des locaux commerciaux, ainsi que par l'accessibilité et l'ouverture du bâtiment sur le reste du quartier.

Ces éléments participent à cette évolution positive projetée en matière de santé, de même que les liens qui pourraient être tissés pour permettre d'ouvrir les portes de l'EMS Beauregard aux visites des autres classes d'âges et diminuer par là-même le sentiment de solitude des résidents, tout en créant des passerelles entre les générations.

5.2.3. Variation légère

Le domaine **Culture et loisirs** ayant le plus fort F21 pour les réalisations actuelles (ex æquo avec celui de l'Administration générale), il est donc assez cohérent qu'il n'évolue pas trop fortement dans le futur.

- C'est notamment un projet d'envergure mis sur pied par l'Association "Le Nez Dans Le Ruisseau" qui permet d'obtenir de si bons résultats dans le domaine de la **Culture**. Son responsable n'est autre que le Président de la Commission de la culture ; la Commune a donc initié ce projet qui sera proposé lors des festivités de 2012 marquant le trois-centième anniversaire de la naissance du philosophe Rousseau. Ce grand événement comprendra un film auquel les habitants auront la possibilité de participer en tant que figurants. Mentionnons également l'accent particulier proposé par Confignon pour l'intégration du domaine culturel dans l'étude d'aménagement du futur quartier des Cherpines.
- Le domaine de la **Formation** – lui aussi en très bonne position dans l'évaluation des mesures actuelles – maintient dans tous les cas ses réalisations pour le futur et progresse légèrement, essentiellement sur le terrain de l'Etablissement scolaire (dont la directrice a participé à la séance consacrée à la formation). Ces améliorations concernent notamment l'apport de projets partiellement autonomes tels que celui de « Robin des Watts » pour une solidarité énergétique (réalisé en partie), l'adoption d'une charte des jardins ou encore un projet en lien avec l'alimentation.

Toujours dans le contexte scolaire, des mesures pour une « école modèle » sont également imaginées : amélioration des poubelles de tri des déchets (notamment dans les préaux), affiches

Display informant les usagers sur leurs dépenses énergétiques et rénovation de l'école de Confignon particulièrement attentive aux gains énergétiques et comportant un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

5.2.4. Variation faible

Enfin les domaines, Administration (+2), Prospérité sociale, Sécurité publique ainsi que Mobilité (+1) ont été pressentis pour évoluer plus faiblement encore.

- **L'Administration** se situant, rappelons-le, en première position en termes de points obtenus, une faible progression est ici aussi cohérente en termes d'équilibrage F21.

Le point pour lequel la plus forte progression est pressentie est celui du développement de la sensibilité des employés communaux vis-à-vis du développement durable ainsi que de l'optimisation des structures de gestion : cela inclut une formation à la sécurité informatique pour l'ensemble du personnel (entre-temps déjà réalisée), la gestion des projets en réseau, l'information au personnel (par le biais d'un média encore à préciser) ou encore un mobilier d'affichage ainsi que l'optimisation du taux d'occupation des bureaux (également réalisé et en révision au fil du temps en fonction des nouveaux besoins). Cette évolution permettrait d'apporter un plus tant au niveau social qu'environnemental. Notons que les futures mesures auraient également pu mentionner des mesures de mobilité douce à l'attention des employés communaux et de la FEVE (indiqué ci-dessous sous « Mobilité ») ainsi qu'une évolution dans la politique d'achat (projet d'envergure d'actualité au niveau cantonal avec la sortie d'un « Guide des achats responsables » en juin 2010, par les cantons de Genève et de Vaud).

- Le domaine **Prospérité sociale** – actuellement évalué comme étant médian – devrait connaître une faible évolution dans le futur. Celle-ci concernera le soutien aux habitants les plus nécessiteux par le biais d'un règlement d'aide financière ponctuelle et par l'alimentation d'un fonds de bienfaisance, ainsi qu'un appui apporté aux intéressés quant à la gestion de leur budget.
- Comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie de l'analyse F21, le domaine de la **Mobilité** a été évalué comme très bon contrairement à l'évaluation externe réalisée par Cité de l'énergie. Ayant été auto-évalué comme un thème fort, il était donc cohérent que son évolution future soit faible. Cette dernière concerne les mesures permettant une réduction de la circulation individuelle motorisée et rejoint ainsi une recommandation émise par Cité de l'énergie afin que l'administration communale améliore la mobilité douce pour les employés. D'autres idées ont été émises comme le fait de proposer des cours éco-drive pour tout le personnel ou de remettre des horaires de bus (voir un dossier mobilité) aux nouveaux habitants ou encore de s'inspirer d'une expérience « Ménages pilotes » (campagne été 09 relatée sur la RSR). Quant à l'amélioration de certaines cadences de bus qui passent sur le territoire communal, elle est généralement souhaitée et demandée auprès des TPG, mais la Commune ne se trouve pas en position de décider sur ce point.

Rappelons ici les mesures mises en exergue par Cité de l'énergie comme étant des points faibles à améliorer à l'avenir : mobilité douce au sein des Services communaux, qualité des mesures de limitation de vitesse (mesures d'accompagnement) et valorisation des espaces publics pour les piétons et les cyclistes (signalisations des réseaux piétons et cyclables, présence de parcs à vélos, etc.)

- Pour ce qui est de la **Sécurité publique**, c'est donc de manière très opportune que l'évolution proposée en séance F21 s'est portée sur la **sécurisation du trafic**. Parmi les mesures prévues mentionnons : la finalisation du réseau des chemins piétons selon le PDCom (avec cependant des blocages s'agissant de propriétaires ne souhaitant pas céder un droit de passage), une amélioration des campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes pour une adaptation du comportement auprès des autres usagers de la route, l'organisation du stationnement avec limitation des durées au centre du village, l'agrandissement des zones 20 et 30, les aménagements à prévoir sur la base des études réalisées pour les tronçons sensibles relevés sur la route de Soral et le chemin de Carabot,

une modération du trafic sur le chemin des Suzettes et des mesures permettant d'éviter l'augmentation de la circulation de transit.

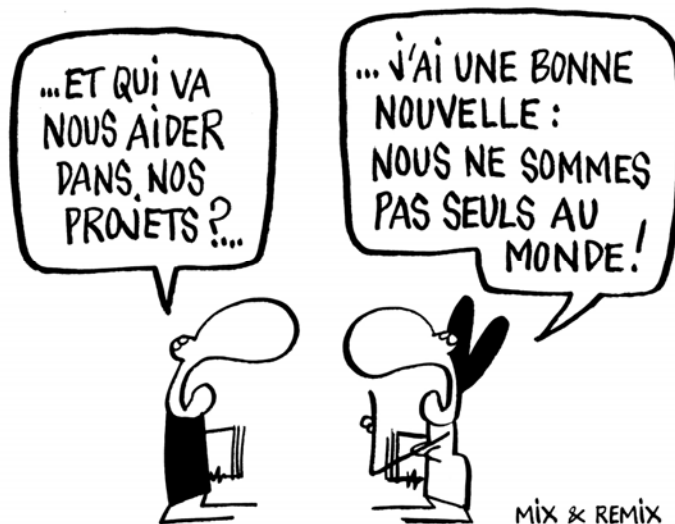
L'ensemble de ces mesures est perçu comme ayant un effet positif particulièrement marqué pour l'environnement.

5.3. Pondération, priorités et pistes d'actions

Lors des dix séances F21, les participants ont mis en avant les mesures leur apparaissant comme prioritaires ou ayant un fort impact de durabilité en leur attribuant une pondération de 3 (note de pondération : de 1 à 3). On relèvera que des mesures jugées très importantes, mais étant déjà en cours ou sur le point d'être engagées, ont parfois reçu la pondération la plus faible, les participants estimant que ces actions étaient déjà prises en compte dans la politique communale.

Les éléments ayant bénéficié de ce « coup de marqueur » (pondération 3) sont présentés dans le **tableau « Pondération et pistes d'actions » en annexe 5**. Pour chacun de ces thèmes figurent brièvement ce qui est fait à Confignon, des pistes d'actions ainsi qu'un commentaire.

Des priorités ont été dégagées dans les dix domaines et donnent des pistes intéressantes pour la formalisation de l'Agenda 21 communal. Dans le double but de prendre un peu de recul avec ces priorisations choisies lors des séances F21 et d'en débattre avec l'ensemble des élus, ces différentes thématiques retenues seront l'occasion d'obtenir un accord plus large avant de les inscrire dans un Agenda 21. Ce dernier, rappelons-le, permet de déterminer la planification, le budget et les personnes responsables de la mise en œuvre des mesures. Cette phase suivante sera d'autant plus utile que l'ensemble des propositions – sans oublier les mesures du plan d'actions Cité de l'énergie 2010-2014 – ne pourront être réalisées toutes en même temps et nécessitent d'être planifiées dans la durée.



6. Conclusion et suite de la démarche

6.1. Conclusion

C'est ici l'occasion de rappeler que Facteur 21 n'est pas un outil de comparaison entre Communes, mais avant tout un moyen de mieux cerner et partager des connaissances relatives aux activités durables réalisées et à entreprendre à Confignon, que cela soit en interne ou avec la population.

Le diagnostic effectué avec l'outil F21 représente une image de la politique de durabilité réalisée à Confignon, selon le groupe d'évaluation qui s'est réuni entre septembre 2009 et avril 2010. Il montre que la politique actuelle en matière de DD ne présente pas de déséquilibre flagrant.

La comparaison du développement actuel et futur de Confignon fait ressortir un groupe de thèmes chers à la Commune, dans lesquels beaucoup a déjà été fait, et pour lesquels des pistes de développement futur sont soit planifiées, soit ressortent des discussions comme une évidence. Ce sont les domaines dans lesquels la Commune est très active et montre de bons résultats, tels que la Culture & les loisirs et l'Administration qui a connu une importante structuration suite au récent développement de la commune.

Comme déjà mentionné, bien que le thème de la **Mobilité** soit perçu comme fort par le groupe F21, un accent particulier devra être porté dans ce domaine puisque son évaluation par Cité de l'énergie s'est révélée plus sévère et a fait ressortir certaines faiblesses. Même si les Communes détiennent moins de marge de manœuvre et de potentiel d'action en la matière, il s'agira de maintenir les récents efforts accomplis et d'améliorer encore les mesures d'accompagnement favorisant le développement de la mobilité douce tant au sein de l'administration communale que sur l'ensemble du territoire communal, dans un Canton où l'on prévoit – rappelons-le – une augmentation globale de la mobilité de 40% d'ici 2030 !

L'objectif d'un développement durable et équilibré implique de garantir qu'un poids équivalent soit donné au développement de chaque thème ainsi qu'à chacun de ses trois axes.

Le diagnostic a fait apparaître deux domaines « sensibles » : l'Economie et la Santé. Pour ce qui est de l'**Economie**, sa progression est en effet envisagée comme très forte, notamment en raison du futur développement du quartier des Cherpines, mais il faut bien admettre que ce dernier ne sera pas effectif dans un proche avenir. Pour ce qui est du domaine de la **Santé**, son évolution est perçue comme moyenne étant donné l'implication non centrale des Communes en la matière.

Sans doute l'amélioration du domaine Santé passe-t-elle par celui de la **Prospérité sociale** englobant des mesures qui relèvent assez largement des collectivités locales que sont les Communes. Ce domaine a pour sa part été évalué comme médian et le groupe F21 envisage une faible variation pour l'avenir, notamment en raison de l'axe environnemental qui est perçu comme quasiment déconnecté de ce thème.

La perception des impôts étant de la compétence du Canton, une Commune peut rencontrer des difficultés dans les prévisions visant l'équilibre de son budget. A Confignon, une progression non négligeable est cependant prévue pour le domaine F21 **Finances et impôts** compte tenu des différents outils de gestion de la dette qui sont développés au sein de la Commune et du soutien qu'il est prévu d'intensifier quant aux actions durables de la société civile.

Enfin, pour ce qui est de l'**Aménagement du territoire**, point stratégique central du DD, la variation moyenne envisagée sera probablement un peu plus soutenue que prévu par le groupe F21 au cas où un projet de Plan directeur des énergies est en effet mis sur pied prochainement, comme recommandé lors du dernier audit Cité de l'énergie.

La dimension énergétique n'étant pas centrale dans l'évaluation F21, il s'agira également de mettre dans la balance les efforts à poursuivre en la matière en vue d'atteindre l'objectif du *label d'or* Cité de l'énergie visé pour 2014.

6.2. Rappel

Comme il l'a été dit précédemment dans l'introduction, la notion de développement durable est issue de la prise de conscience de la diminution des ressources naturelles. Elle résulte de l'évolution d'une vision percevant les ressources naturelles comme étant illimitées vers une prise de conscience de la raréfaction de ces ressources.

La définition du DD est complexe, car elle englobe de nombreux paramètres. Deux concepts sont notamment présents dans cette notion :

- Le concept de besoins et plus particulièrement de besoins essentiels.
- L'idée de limitation concernant la capacité de l'environnement à pouvoir répondre aux besoins actuels et à venir.

Le DD représente un modèle de développement qui poursuit trois objectifs : une évolution économique durable (efficacité économique dans le long terme), une cohésion sociale offrant à tous un accès à l'emploi avec une bonne qualité de vie (solidarité sociale) et la protection ainsi que l'amélioration de l'environnement. Les trois pôles du DD sont indissociables et doivent être équilibrés pour être durables. Ainsi, les problèmes environnementaux sont souvent liés à des problèmes socio-économiques et l'économie à des impacts sur le social et l'environnement.

A ces trois dimensions, on associe généralement une quatrième : la gouvernance. L'homme est au cœur du projet de DD. Il s'agit d'un projet global qui vise à renforcer la démocratie – en favorisant la participation des citoyens aux prises de décisions – et l'équité sociale dans le monde et entre les générations.

6.3. Suite de la démarche

Ainsi, la notion de DD est très vaste. Fixer des objectifs sur mesure pour répondre aux préoccupations spécifiques de la Commune permet de passer à une concrétisation et de définir l'orientation de la démarche. Comme cela a déjà été remarqué, les progrès vers le développement durable sont obtenus par de multiples ajustements dans le temps et non par un brusque changement des règles du jeu.

La poursuite de l'engagement concret de la Commune de Confignon sur la voie du DD passe par la formulation d'un Agenda 21 ou programme d'actions avec des moyens de mise en œuvre.

La Charte du DD adoptée par le CM (voir chap. 2.2.) énonce un ensemble de résolutions que la Commune s'engage à respecter. F21 nous a permis de faire un pas de plus vers la formulation d'un programme d'actions pour améliorer le cadre de vie de chacun et la qualité des ressources.

Les objectifs qualitatifs prioritaires qui ressortent au terme du diagnostic Facteur 21 vont bien dans le sens des engagements stipulés dans la charte du DD et dans le sens des objectifs globaux d'un Agenda 21. Ils sont les suivants :

- **Garantir l'équité sociale, la solidarité, le lien social et la qualité de vie** en faisant évoluer la prise en charge des enfants et des anciens, en soutenant les plus défavorisés, en maintenant le contact et l'intégration sociale et en favorisant des dispositifs qui améliorent le sentiment de sécurité de tous au sein de la communauté.
- **Pérenniser la qualité du patrimoine naturel et construit** de Confignon en préservant le paysage et ses ressources.
- **Poursuivre le dialogue tant avec la société civile (habitants et économie locale) qu'avec les employés communaux** en les sensibilisant, en les informant et en leur permettant de participer à la réflexion générale.
- **Participer (même modestement !) à la résolution de la problématique climatique en réduisant les gaz à effet de serre**, grâce à l'efficacité énergétique, au recours des énergies renouvelables et à une mobilité durable garante d'une bonne qualité de vie.

6.4. Les étapes

Les étapes suivantes permettent de poursuivre de manière optimale la démarche de DD ou durabilité:

- Compléter le programme d'actions Cité de l'énergie 2010-2014 par les mesures dégagées de l'analyse F21 (voir l'annexe 5 des priorisations et pistes d'action) afin d'obtenir un Agenda 21 complet et équilibré. Il s'agira de préciser la manière d'ouvrir la participation dans cette phase afin de parvenir à mobiliser les différents acteurs et interlocuteurs.
- Valider les objectifs et mesures prioritaires par la Commune avec l'octroi d'un budget et d'un calendrier d'actions (Agenda 21).
- Mise en œuvre.
- Suivi de la mise en œuvre (indicateurs d'évolution et de réussite).

7. Liste des annexes

1. Règles du jeu de Facteur 21
2. Toutes les questions du catalogue F21
3. Catalogue F21 : Etat des lieux de la politique communale en matière de développement durable (ensemble des mesures énumérées pour les 10 domaines F21)
4. Catalogue F21 des mesures proposées pour le futur (id.)
5. Tableau « Pondération, priorités et pistes d'actions »